



Pour diffusion immédiate

Parc d'affaires durable : crédit de taxes pour attirer de nouvelles entreprises

(Mont-Tremblant, le 10 mars 2020) – La Ville de Mont-Tremblant lance un programme d'aide aux entreprises sous la forme de crédit de taxes avec une enveloppe globale de 600 000 \$ pour attirer de nouvelles activités au Parc d'affaires durable situé sur la rue Siméon, aux abords de la route 117.

D'une durée maximale de 60 mois, l'aide pourra être prolongée de 24 mois supplémentaires pour les entreprises qui favoriseront des actions durables, soit par la construction de bâtiments respectant des normes de performance élevées, soit par l'implantation de pratiques écoresponsables.

« En plus d'encourager la mise en place de mesures écoresponsables qui s'inscrivent dans notre vision de développement durable, nous souhaitons avec ce programme mettre en place un climat propice au développement des affaires à Mont-Tremblant dans la foulée de la planification stratégique 2019-2023 | Destination 2030, dont la première orientation est d'offrir une économie diversifiée, concurrentielle et créatrice d'emplois de qualité », a déclaré le maire Luc Brisebois.

Deux volets d'aide – pour un maximum de 100 000 \$ par année – sont disponibles : un crédit de taxes foncières applicable sur la valeur de la construction ou des améliorations apportées aux bâtiments et un crédit de droits de mutation.

Les actions durables qui pourront donner droit aux deux années supplémentaires de crédit de taxes sont notamment la conformité avec des normes de durabilité de l'environnement bâti, d'efficacité énergétique, de bilan carbone zéro et de gestion environnementale.

Seront également admissibles les entreprises qui implantent des pratiques d'affaires qui améliorent la performance environnementale et sociale, entre autres en réduisant les impacts environnementaux, en maximisant l'utilisation des ressources et en réduisant l'empreinte carbone ou en optimisant l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service dans une logique circulaire.

Certaines restrictions s'appliquent; la liste complète des types d'entreprises admissibles susceptibles de donner accès au programme d'aide ainsi que l'ensemble des conditions d'admissibilité est disponible à **villedemont-tremblant.qc.ca/parcdaffaires**.

Les entrepreneurs et entrepreneuses qui souhaitent s'implanter au Parc d'affaires durable de Mont-Tremblant et bénéficier du programme de crédit de taxes sont invités à communiquer avec M. Daniel Dicaire, directeur du Service de développement économique, à **ddicaire@villedemont-tremblant.qc.ca** ou au **819-681-6433**.



Ville de
MONT-TREMBLANT

Communiqué de presse

– 30 –

Source : Service des communications et des relations publiques
Ville de Mont-Tremblant
Téléphone : 819-681-6432
Adresse courriel : fleonard@villedemont-tremblant.qc.ca
Site Internet : villedemont-tremblant.qc.ca